

Charte d'engagements des conservatoires Champs-sur-Marne/Lognes/Noisiel (CRD)

Règlement intérieur consultable sur
<https://conservatoires.agglo-pvm.fr/sinscrire> et dans chaque conservatoire

Je soussigné(e)

Elève du conservatoire Responsable légal de/des élèves mineurs ci-dessous :

- Dégage l'établissement de toute responsabilité en dehors des heures de cours.
- M'assure de la présence du professeur avant de déposer mon enfant dans l'établissement et veille à le récupérer à la fin de son cours.
- M'engage à ne pas emmener mon enfant à son cours s'il est porteur d'une maladie contagieuse.
- Autorise en cas d'accident, mon hospitalisation ou celle de mon enfant si l'état de santé le nécessite.
- Autorise que mon enfant ou moi-même soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités de l'établissement et autorise la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à exploiter et publier, sous toutes formes et tous supports connus, les images et des travaux capturés pour une durée de 10 ans sans contrepartie financière.
- **Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur consultable sur le site internet du réseau des Conservatoires ou dans l'établissement et m'engage à le respecter.**
- **Certifie avoir pris connaissance des tarifs et des modalités de paiements.**
- Certifie être personnellement assuré contre les dégâts et sinistres matériels ou corporels. Et être en mesure de produire, à tout moment du cursus, sur demande du conservatoire l'attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Déclare avoir pris connaissance de la nécessité de l'acquisition de matériel pédagogique (partitions, manuels, livres, instruments de musique, tenue de danse...).
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à me communiquer par mail et/ou SMS les informations concernant l'organisation pratique de la scolarité (professeurs absents, report de cours, etc.), les informations concernant les activités de la saison culturelle ainsi que la «newsletter» de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à communiquer mes coordonnées aux représentants des parents d'élèves du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne.
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à communiquer mes adresses mails au logiciel «EARMASER».
- Déclare avoir bien pris connaissance que :
 - **Toute année commencée est due.**
 - Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.
 - En remplissant ce formulaire, j'autorise, et suis informé(e), que :
 - ✓ Mes données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne dont la finalité n'est que le suivi administratif de la scolarité, la réception des informations par voie numérique, téléphonique et/ou postale.
 - ✓ Toutes les informations recueillies sur ce dossier d'inscription soient enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
 - ✓ Conformément au Règlement Général de Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, je dispose d'un droit à la rectification, à l'effacement des données, à l'oubli et droit à la portabilité des données.
 - ✓ Pour toute demande je peux contacter, le délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'adresse suivante : dpo@agglo-pvm.fr
- M'engage à fournir les pièces justificatives ci-dessous et ai conscience que tout dossier incomplet ne permet pas une inscription au conservatoire :
 - ✓ Fiche administrative dûment remplie et signée
 - ✓ La présente charte d'engagement signée
 - ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : énergie, eau, téléphonie, quittance de loyer
 - ✓ Pour les personnes habitants l'une des 12 villes de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus de 2022) de toutes les personnes constituant le foyer, pour le calcul du taux d'effort. NB : Si vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition, le taux plafond « 1 adulte ou 1 enfant à charge » sera appliqué
 - ✓ Une copie du livret de famille (si modification de la situation familiale depuis la déclaration d'impôt 2024),
 - ✓ Certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique de la danse ou à la préparation corporelle (à fournir au plus tard en septembre 2025). Les Parcours découverte et multi expression sont exemptés.
- Pour les personnes inscrites en 2023-2024, être à jour des frais de scolarité de l'année en cours, règlement avant le 30 avril 2024.

Signature accompagnée de la mention «lu et approuvé»

Fait à.....

Le